

Jeunesse et Éducation populaire : demande de subventions pour 2025



© 2024 Les Echos Publishing

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative vient de lancer un [appel à projets](#) dans le cadre des partenariats qui seront établis en 2025 avec les associations nationales agréées Jeunesse et Éducation populaire.

En pratique : les associations doivent déposer leur dossier de demande de subvention via [Le Compte Asso](#) au plus tard le 28 février 2025.

Cette année, les financements sont destinés à soutenir en priorité les actions mises en œuvre par ces associations afin de favoriser :

- l'engagement (accès aux responsabilités des jeunes, promotion de la citoyenneté, liens intergénérationnels...) ;
- l'émancipation et la réduction des inégalités (mobilité nationale, européenne et internationale des jeunes, accès aux vacances, à la culture et aux loisirs...).

En outre, les projets devront inclure, dans leurs objectifs, des priorités transversales qui pourront aussi faire l'objet d'actions dédiées : transition écologique, préservation de la santé mentale, prévention des violences sexistes et sexuelles, etc.

